

Et ce quadruple devoir incombe à l'humanité tout entière. Or, la loi de solidarité, qu'il est facile de constater dans l'ordre naturel, existe aussi dans l'ordre moral et surnaturel, et nous en avons la preuve dans la transmission par Adam à toute sa descendance des suites funestes de sa révolte.

Il faut donc, s'il existe des êtres humains qui se soustraient à l'accomplissement de ce devoir primordial du culte envers Dieu, par ignorance ou mauvaise volonté, qu'il y en ait d'autres qui se substituent à eux. Et même, si la majorité des hommes, par une trop grande application aux nécessités matérielles, à la poursuite des intérêts temporels, ne se donne pas suffisamment à ce devoir du culte, il faut qu'il y ait des hommes qui, tout entiers dévoués au culte de Dieu et étant comme les porte-paroles du peuple le représentent auprès de Dieu, et rendent pour lui, à leur commun Seigneur, la plénitude d'hommages auxquels il a droit de la part de la communauté humaine, en même temps qu'ils implorent le secours de sa Providence et sollicitent ses grâces.

Tel est le médiateur, le prêtre ; Dieu en l'acceptant comme représentant de l'humanité, le sépare de ses frères, il le délivre de toutes les obligations ordinaires de la vie humaine, il le constitue sa part d'héritage et lui donne tout ce dont il a besoin, afin que rien ne le distraie de sa fonction essentielle ; mais, par cela même qu'il est un privilégié, il y a, du peuple à lui, comme un contrat tacite : il est la voix priante de l'humanité. Le prêtre, dit saint Jean Chrysostôme, est, en quelque sorte, le père commun du monde entier : *Quasi communis quidam totius orbis pater est sacerdos* ; il doit, en conséquence, comme Dieu dont il tient la place, avoir à cœur les intérêts de tous et pourvoir aux besoins de tous : *Dignum igitur est ut omnium curam agat, omnibusque provideat, sicut Deus cuius fungitur vices*. Ailleurs, il dit que le prêtre est médiateur entre Dieu et la nature humaine : *Itaque medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam*, qu'il dispense aux hommes les grâces signalées qu'il obtient par sa médiation : *Illinc venientia beneficia ad nos deferens* ; qu'il présente à Dieu les vœux et les prières des hommes : *Et nostras petitiones illinc præferens* ; qu'il nous réconcilie avec lui, lorsque nous l'avons offendé : *Dominum reconcilians utrique naturæ*, et qu'il nous arrache des mains de sa redoutable justice lorsque nous l'avons outragé par nos crimes : *Nos cui offendimus eripiens ex illius manibus*. Le prêtre qui célèbre les saints mystères, dit aussi saint Laurent Justinien, dans son admirable sermon sur l'Eucharistie, exerce l'office de médiateur ; c'est pourquoi